

48^e RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'EUROSAI (Istanbul, Turquie, 25 mai 2017)

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DÉBATS ET DÉCISIONS

La 48^e réunion du Comité directeur (CD) de l'EUROSAI s'est tenue à Istanbul (Turquie), le 25 mai 2017. La réunion a été présidée par M. Seyit Ahmet Baş, Président de la Cour des comptes de Turquie et Président de l'EUROSAI, et organisée par la Cour des comptes de Turquie. Le présent document résume les principaux débats et décisions :

Point 1. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité par le CD après l'inscription de quelques questions au point « Questions diverses » de l'ordre du jour.

Points 2 et 3. Le CD a pris acte des nouveaux membres du CD: l'ISC de la République tchèque, l'ISC de Lettonie et l'ISC de Pologne. Le Président de l'EUROSAI a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et a adressé ses félicitations à l'ISC de la République tchèque, le Premier vice-président, qui accueillera le XI^e Congrès (2020).

Le CD a approuvé à l'unanimité la proposition du Président d'élire l'ISC de Pologne au poste de Deuxième vice-président du CD.

Points 4 et 6. Le CD a pris acte des informations fournies par le Président relatives à la mise en œuvre des décisions du X^e Congrès et au programme de la Présidence de l'EUROSAI pour la période 2017-2020.

La Présidence de l'EUROSAI a souligné les questions essentielles suivantes qui pourraient être traitées dans le cadre de nouveaux audits : l'accroissement du nombre de canaux de communication, les questions émergentes, les migrations et les cyberattaques. Ils ont également lancé l'idée de créer une plate-forme entre les ISC pour favoriser les discussions sur les nouvelles questions stratégiques et ont annoncé les objectifs suivants :

1. Renforcer le dialogue entre les ISC grâce à de nouveaux audits coopératifs et conjoints.
2. Renforcer les capacités institutionnelles des ISC.
3. Coopérer avec tous les membres du CD et les responsables de groupes des objectifs stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de l'EUROSAI 2017-2023 (PSE).
4. Répondre aux demandes des membres pour une réaction rapide face aux nouveaux enjeux.

5. Réaliser des enquêtes pour lancer de nouvelles initiatives, fondées sur leurs résultats.

Point 5. En ce qui concerne le Plan stratégique de l'EUROSAI pour la période 2017-2023, le CD a adopté les décisions suivantes:

- ✓ Le CD a décidé que les portefeuilles du CD seraient répartis comme suit:
 1. Gouvernance globale et culture: ISC de Turquie (Présidence).
 2. Objectif stratégique n° 1 «Coopération professionnelle»: ISC de la République tchèque.
 3. Objectif stratégique n° 2 «Renforcement des capacités institutionnelles»: ISC de Pologne.
 4. Communications: ISC de Lettonie.
 5. Relations avec les parties prenantes externes: ISC des Pays-Bas.
 6. Relations avec les autres organisations régionales de l'INTOSAI: ISC d'Espagne (Secrétariat).
 7. Réflexion prospective et nouveaux enjeux: ISC de Finlande.
- ✓ Le CD a approuvé la nomination des coresponsables des objectifs stratégiques non membres du CD, de sorte que la codirection des deux Objectifs stratégiques s'établisse comme suit:
 1. L'Objectif stratégique n° 1 «Coopération professionnelle» sera codirigé par l'ISC de la République tchèque (membre du CD) et l'ISC d'Allemagne (non membre du CD).
 2. L'Objectif stratégique n° 2 «Renforcement des capacités institutionnelles» sera codirigé par l'ISC de Pologne (membre du CD) et l'ISC de Suède (non membre du CD).
- ✓ Le CD a également décidé que l'ISC de Suède serait la représentante de l'EUROSAI au sein de la PSC de l'INTOSAI, conformément au souhait qu'ils ont exprimé au Secrétariat.
- ✓ Le CD a décidé que l'Équipe de coordination de l'EUROSAI serait composée de 3 membres: les ISC de Turquie (Présidence), de la République tchèque (coresponsable de l'Objectif n° 1) et de Pologne (coresponsable de l'Objectif n° 2)- et d'un observateur (le Secrétariat). L'ISC de Lettonie s'est engagée à tenir compte de l'étendue des responsabilités et de la charge de travail de l'Équipe de coordination lorsqu'elle sera opérationnelle afin d'examiner la nécessité de rejoindre l'équipe plus tard.

- ✓ La CD a approuvé la proposition de modification du Règlement financier de l'EUROSAI, présentée par le Secrétariat, qui doit être appliquée jusqu'à ce que le nouveau Règlement financier de l'EUROSAI et le cadre de gouvernance soient élaborés. Une disposition transitionnelle (règle 79) a été introduite dans le Règlement financier de l'EUROSAI et l'Annexe I «Structure du Budget de l'EUROSAI» a été également modifiée afin de refléter la structure approuvée par le X^e Congrès.

Le CD a pris acte des informations fournies par l'ISC de Turquie relatives aux deux Groupes de projet (GP) différents chargés d'élaborer de nouvelles procédures.

1. Premier GP, dirigé par l'ISC d'Espagne, chargé de réviser les règlements de l'EUROSAI existants (Statuts, Normes de procédure et Règlement financier).
 2. Deuxième GP, dirigé par l'ISC de Turquie et composé de membres de l'Équipe de coordination et d'autres membres ayant participé à l'EO n° 4, chargé d'élaborer les documents relatifs à la nouvelle gouvernance et au nouveau Plan opérationnel conformément au nouveau PSE.
- ✓ Le CD a pris acte des informations fournies par l'ISC de Turquie relatives à la feuille de route pour la mise en œuvre du PSE, qui a expliqué qu'un délai supplémentaire s'est avéré nécessaire pour mettre au point la feuille de route élaborée par l'EO n° 4 ainsi que cela a été proposé afin qu'elle soit examinée par tous les membres par procédure écrite et a également indiqué que le plan opérationnel serait prêt avant la fin de l'année.

Point 7. Le CD a pris acte de la proposition de l'ISC de la République tchèque d'organiser le XI^e Congrès de l'EUROSAI à Prague (République tchèque), en 2020.

Point 8. Le CD a approuvé que la 49^e réunion du CD soit accueillie par l'ISC de Pologne début 2018, en réponse à l'aimable proposition qui a été faite par ce membre du CD. Étant donné que le plan opérationnel devrait être approuvé lors de la prochaine réunion du CD, le représentant de l'ISC de Finlande a suggéré que les deux calendriers soient coordonnés.

Point 9. Les questions suivantes ont été examinées sous la rubrique «Questions diverses»: un projet de résolution présenté par l'ISC des Pays-Bas relatif à l'IntoSAINT ; la mise en place du nouveau logo de l'EUROSAI et la refonte du site Internet ; et la nouvelle récente de l'agression subie par l'Auditeur général de Géorgie.

En ce qui concerne le projet de résolution présenté par l'ISC des Pays-Bas visant à encourager la mise en œuvre de l'IntoSAINT au sein de l'EUROSAI et qui comporte des engagements concrets pour les membres du CD, il a été décidé de reporter l'examen de

cette question à la prochaine réunion du CD afin de laisser aux membres du CD le temps de l'étudier et de mener des consultations internes, le cas échéant.

Le CD a chargé le Secrétariat de procéder à la mise en place du nouveau logo de l'EUROSAI et à la refonte du site Internet et a approuvé l'utilisation des fonds prévus au chapitre 1 du Budget de l'EUROSAI pour couvrir les dépenses correspondantes, réservant le chapitre 2 pour des projets plus importants et stratégiques.

Le CD a exprimé ses préoccupations quant à l'agression que l'Auditeur général de Géorgie a subie et son éventuel lien avec son rôle institutionnel. Le CD a également exprimé son engagement envers les valeurs fondamentales d'indépendance, de professionnalisme, d'objectivité et d'impartialité partagées par l'EUROSAI et la communauté de l'INTOSAI. L'ISC de Pologne a proposé de recueillir des informations supplémentaires afin de faire la lumière sur l'incident et d'informer le CD des résultats de son enquête.